20200201_Bocage_Doc_5_Fevrier_Mise en page 1 05/03/2020 15:04 Page 1

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Communes de La Bazouge-du-Désert, Beaucé, Billé, La Chapelle-Janson, La Chapelle-Saint-Aubert, Combourtillé, Le Ferré, Fleurigné, Fougères, Javené, Laignelet, Landéan, Lécousse, Le Loroux, Louvigné-du-Désert, Luitré-Dompierre, Mellé, Monthault, Parcé, Parigné, Poilley, Rives-du-Couesnon, Romagné, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Georges-de-Reintembault, Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Sauveur-des-Landes, La Selle-en-Luitré, Villamée.

Nos programmes Bocage

Vous avez un projet de plantation ?

Nous agissons à vos côtés...

Les haies bocagères protègent le bétail et les cultures des aléas climatiques.
Le bocage est un élément clé de notre écosystème.
Il permet de lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols.
Il limite le transfert de particules vers les milieux aquatiques.
Il offre un abri à la faune et à la flore sauvages.
Il permet de préserver notre paysage traditionnel lequel constitue une des marques d'identité de notre territoire.

Agriculteurs, particuliers, communes...
Pour vos HAIES bocagères

Contactez notre service Environnement

> Vous habitez le secteur Nord
(autour de Louvigné)
votre référent «Bocage» :

Gabriel Hersant
02 99 98 59 40
06 80 60 27 73
ghersant@fougeres-agglo.bzh

Service Environnement
Maison de l'Agglomération
7 rue d'Alsace,
Louvigné-du-Désert

> Vous habitez le secteur Sud
(autour de Fougères)
votre référente «Bocage» :

Maëla Hardouin
06 23 17 02 31
mhardouin@fougeres-agglo.bzh

Siège de
Fougères Agglomération
Parc d'activités de l'Aumaillerie,
La Selle-en-Luitré

Préservons nos paysages et nos ressources en eau

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION
Les programmes Bocagers de Fougères Agglomération sont cofinancés par :
l'Europe s'engage en Bretagne avec le FEADER
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
eau seine NORMANDIE
agence de l'eau Loire-Bretagne Établissement public de l'État agence.eau-loire-bretagne.fr
Région BRETAGNE
Ille & Vilaine

Fougères Agglomération 2020

Avec ou Sans Haies... ça change quoi ?

Sans Haies

> Un labour parallèle à la pente accélère le ruissellement et l'érosion des sols,

> > Talus non planté : risque d'éboulement

> > > Une eau chargée de terre et d'intrants, gagne le cours d'eau

Avec Haies

> Erosion limitée des sols
> Régulation des crues
> et filtrage naturel
> Réduction des pollutions

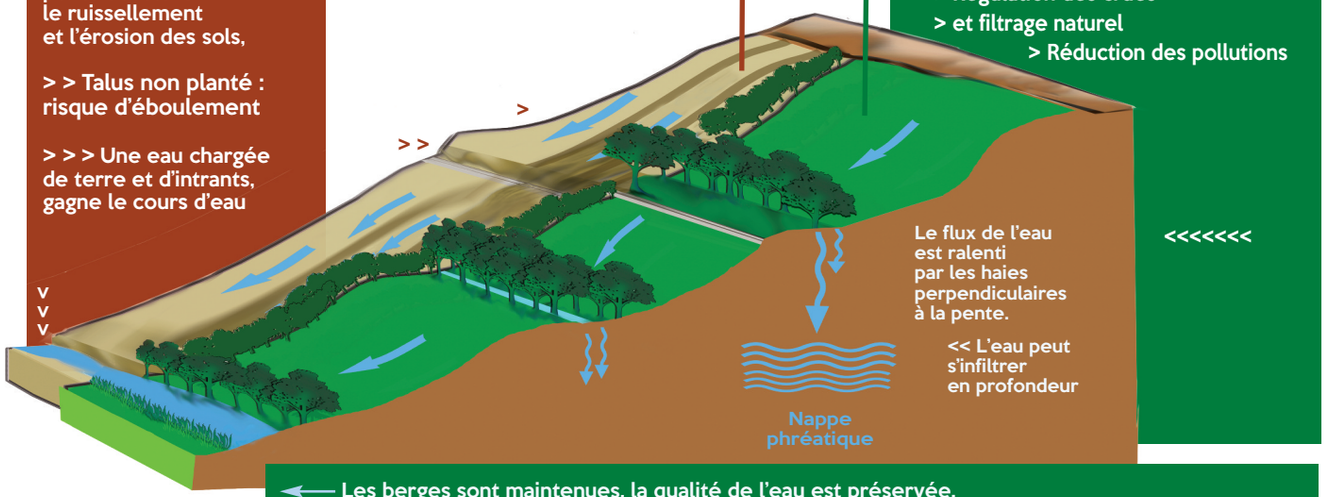

Les berges sont maintenues, la qualité de l'eau est préservée.

Fougères Agglomération vous accompagne pendant 3 ans

1 - Création de talus

2 - Plantations

3 - Paillage biodégradable (ici : copeaux)

4 - Suivi / entretien pendant 3 ans

Création de linéaires bocagers
Le coeur de notre programme

Votre projet entre dans les critères des programmes co-financés par l'Europe, les Agences de l'Eau, la Région Bretagne, le Département ?
Il contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau et / ou au maillage du bocage ?

... Nous prenons en charge :

> l'accompagnement d'un technicien de la conception du projet à la réalisation des travaux,
> la réalisation de talus,
> la fourniture et la plantation des jeunes plants,
> la mise en place du paillage et des protections anti-gibier,
> un regarnissage d'anciens talus,
> l'entretien (débroussaillage) pendant 3 ans après la plantation,
> un conseil en taille sylvicole.

Il vous reste à réaliser par vous-même :

> La préparation du terrain (dégagement de clôtures, travail du sol pour une haie plantée à plat...)

> La gestion durable et pérenne à l'issue des 3 ans (débroussaillage, taille de formation, élagage...)

En complément : D'autres programmes ouverts à tous :

> Un programme de plantations «libres»
pour les projets qui n'entrent pas dans les critères des dispositifs subventionnés.

> Un programme d'aide aux compensations de linéaires bocagers arasés.
La compensation (obligatoire sur les linéaires identifiés par la PAC et les documents d'urbanisme) doit contribuer à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et / ou la connexion du maillage bocager.

> Dans ces deux cas,
l'accompagnement d'un technicien pour la conception du projet, la création de talus, la fourniture des plants, gaines et paillages... **sont pris en charge financièrement.**

Il vous reste à planter...